

Nom de l'école : Des Bourlingueurs

No UA 023



GRILLE DE TARIFICATION 2017-2018 – Service de garde

Journées de classe : maximum de 180 jours/an		Financement du ministère	Reçu pour fins d'impôt	
Description	Tarif		Provincial	Fédéral
A CHAQUE 1^{er} JANVIER, IL Y AURA INDEXATION DES TARIFS SELON LES RÈGLES BUDGETAIRES EN VIGUEUR				

RÉGULIERS (Statut de fréquentation - RÉGULIER)

Régulier : enfant inscrit entre 3 et 5 jours/semaine au moins 2 périodes par jour (l'enfant n'est pas obligé de fréquenter 5 jours) *Pour 5 heures de garde par jour.	8.15	\$/jour*		Oui	0%	100%	
Enfant régulier qui fréquente 1 et/ou 2 et/ou 3 périodes en dehors de la fréquentation prévue lors de la 4 ^{ème} ou 5 ^{ème} journée	8.15 \$/jour Maximum	8.15\$	8.15 \$ /période max.	Avant les cours	Oui	0%	100%
		3\$	8.15 \$ /période max.	Période du midi			
		8,15\$	8.15 \$ /période max.	Après les cours			

SPORADIQUES (Statut de fréquentation – SPORADIQUE = enfant qui ne répond pas à la définition de « régulier »)

Sporadique	12\$ \$/jour Maximum	6\$	\$/période	Avant les cours	Non	100%	100%
		3\$	\$/période	Période du midi			
		8,15\$	\$/période	Après les cours			
Sporadique-MIDI-ÉHDAA en groupes adaptés Fréquentation : MIDIS SEULEMENT	1	\$/jour		Période du midi	Oui	100%	100%

Journée pédagogique (maximum de 20 jours/an)

Lorsqu'une absence à une journée pédagogique n'est pas signalée au moins dix (10) jours ouvrables avant son déroulement, les dépenses encourues (frais de garde, frais de sorties, frais de transport, salaires excédentaires) pourront être facturés.

Tout enfant, qu'il fréquente ou pas le service de garde lors des jours de classe	16.30\$	\$/jour	Frais de base – 8.15 \$	Oui	0%	100%
			Frais excédentaires aux frais de base	Oui	100%	100%

Semaine de relâche (maximum de 5 jours/an) *Si le service de garde est ouvert

Tout enfant, qu'il fréquente ou pas le service de garde lors des jours de classe. L'enfant n'est pas obligé de fréquenter 5 jours	24\$	\$/jour		Oui	100%	100%
---	------	---------	--	-----	------	------

À la carte

Frais de garde pour retard (le parent vient chercher l'enfant après l'heure de fermeture)	1.50\$	\$/ par tranche de :	<input checked="" type="checkbox"/> 1min. <input type="checkbox"/> 5 min. <input type="checkbox"/> 15 min.	Non	100%	100%
Frais de garde pour plus de 5 heures de garde par jour de classe ou pour plus de 10 heures de garde par journée pédagogique	N/A	\$/par tranche de 15 minutes		Non	100%	100%
Activités à la pièce	Variable	\$/activité		Non	0%	0%
Activités – coût annuel étalé/semaine	N/A	\$/semaine		Non	0%	0%
Collation	N/A	\$/collation		Non	0%	0%
Repas	5.15\$	\$/repas		Non	0%	0%
Frais de résiliation de contrat ; (fin de contrat ou changement de statut de fréquentation)	*	*Voir chapitre sur l'annulation du contrat dans : Volet financier CSDGS		Non	0%	0%
Frais d'intérêts sur les montants-échus et impayés	15	%		Non	0%	0%
Frais pour les chèques retournés par la banque	15	\$/par chèque		Non	0%	0%
Frais pour défaut de paiement lors des procédures de recouvrement	15	\$/demande		Non	0%	0%
Frais pour transaction par carte de crédit refusée (paiement automatique), si offert par le service de garde	15	\$/transaction		Non	0%	0%

csdgs.qc.ca Service des ressources financières

1250, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1X2 | Téléphone 514 380-8899

S:\1560\ZONE SOUTIEN\DOC\AG_VOLET_FINANCIER_SG_17-18_